



A l'attention, des Techniciens Supérieurs de l'Economie de l'Industrie,

**Objet** : Informations statutaires, février 2024

**La représentante des TSEI du syndicat CGT Centrale Finances a assisté aux réunions suivantes :**

- le groupe de travail attractivité, carrière, promotion du 8 novembre 2023 ;
- le groupe de travail relatif à la filière technique et le résultat de la mission de Jean RIBEIL du 30 novembre 2023 ;
- le comité social d'administration ministériel du 7 décembre 2023 pour le projet de modification du décret relatif au recrutement des Ingénieurs de l'Industrie et des Mines.

Et il appert que les **perspectives du corps des TSEI** sont décevantes, notamment pour leur promotion dans le corps des IIM. En effet, **ce corps est totalement et arbitrairement exclu du plan ministériel de qualification de 2024-2025, ce qui est fâcheux, compte tenu d'un amalgame fait avec le recrutement massif de 400 IIM envisagé de 2024 à 2027.**

**La CGT Centrale finances s'étonne encore plus de la baisse du recrutement d'IIM par examen professionnel, alors qu'il était attendu logiquement - dans ce nouveau contexte - une augmentation significative de B en A durant ces quatre années.**

**C'est pourquoi le syndicat CGT Centrale Finances a voté contre le projet de modification du décret de 1988 relatif au recrutement des Ingénieurs de l'Industrie et des Mines.**

Le décret soumis au vote permet un recrutement exceptionnel de IIM. Malheureusement, il prévoit d'abaisser de 20 % à 10 % le ratio de postes proposés aux TSEI à la promotion dans le corps des IIM, sur la base du nombre de postes ouverts (environ 400) de 2024 à 2027 aux candidats externes. Il autorise également le recrutement possible d'étudiants en dernière année de leur cycle d'école d'ingénieur et à l'issue de la validation de leur formation de les intégrer au corps des IIM.

**Il est vraiment regrettable que le nouveau taux de promotion à l'examen professionnel soit porté à 1/10 ce qui est inférieur à 1/5 prévu jusqu'à présent.**

Certes, la CGT considère que même les meilleurs peuvent se tromper, être fatigués en fin d'année, mais les faits sont là. Nous avons eu le sentiment en présentiel que les équipes de Mme la Secrétaire générale des ministères économiques et financiers avaient été prises de cours pour modifier le dit décret.

La CGT Centrale finances n'est pas favorable à l'idée émise par la CFDT d'une promotion sur titre de TSEI en IIM, afin de ne pas enrichir la discrimination à l'encontre des moins diplômés.

La CGT Centrale finances constate que Jean RIBEIL s'est rangé à son avis consultatif en 2022 de ne pas faire monter tout le corps des TSEI en bloc dans la catégorie A, et cet argument syndical chimérique n'a d'ailleurs absolument pas été évoqué durant ces trois collèges, et vu ce qui précède sur la forme, l'administration est très loin de l'imaginer.

**Sur le fond, la CGT Centrale finances considère que l'administration officialise l'état d'esprit et la pratique courante implicite qui favorisait déjà très majoritairement les TSEI les plus diplômés, faute d'une limite supérieure au recrutement.**

De fait, l'inertie de l'administration à réviser le format scolaire des concours pour un rapprochement des épreuves par la voie interne et externe à une mise en situation professionnelle, peut se comprendre, et devient presque un détail alors que tous les syndicats s'accordent sur ce point.

Alors qu'il est admis au-delà du ministère, le haut niveau de qualification, d'expertise et de responsabilités de tous les TSEI, se sont les étudiants ingénieurs qui ont semble-t-il du génie ou de l'ingéniosité.

Aussi, la CGT espère que les missions dévolues aux IIM soient bien redéfinies et bien dissociées de celles attribuées aux TSEI, par exemple les inspecteurs de l'environnement, spécialité installations classées, effectuent des tâches dites nobles, non répétitives, avec une réglementation complexe dont les métiers montent en compétence, avec une charge de travail et une pression constante.

Aussi la CGT Centrale finances estime aussi qu'un consensus devra être assumé entre le gestionnaire de corps de Bercy et les recruteurs afin de faire malgré tout perdurer les métiers exercés par les TSEI, et si possible d'éviter de recruter à l'avenir des techniciens qui exerceront des missions de catégorie A, puisqu'ils n'en tireront aucun mérite, ni même une bonification indiciaire.

Face au peu d'avenir promotionnel des TSEI en IIM, la dimension humaine qui devient de plus en plus aléatoire, devra forcément être prise en compte pour maintenir des relations interprofessionnelles durables dans les services et continuer à avoir la même conscience des enjeux, compte tenu de l'évolution constante du salariat dans la catégorie A.

**Enfin, la CGT demande :**

- à consulter l'original signé du rapport de Jean RIBEIL, chargé d'une mission de réflexion sur le corps des TSEI lors de la prochaine réunion, et la clôture de cette question récurrente qui mène clairement à une fin de non-recevoir ;
- toujours à ce que le RIFSEEP ne soit pas appliqué aux personnels ;
- une revalorisation des salaires ;
- plus de promotions pour l'avancement de grade de TSCEI, surtout que sur 15 postes offerts en 2023 à l'examen professionnel, seulement neuf TSEI ont été promus, à l'instar de la même situation qu'en 2022.

Bien à vous,



**Mireille PARICHON**  
**UGICT Finances Industrie**  
**Tél. 06.69.27.56.38**

**[ugictfinancesindustrie.parichon@gmail.com](mailto:ugictfinancesindustrie.parichon@gmail.com)**